

Bourses d'écriture et de traduction

Les bourses d'écriture, décernées par le Ministère de la Culture et de la Communication (Drac Rhône-Alpes) et la Région Rhône-Alpes, avec le concours de l'Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation, ont pour objectif de contribuer à « donner du temps » à des écrivains, pour mener à bien un projet d'écriture et de publication.

Genres concernés :

- Littérature : roman, récit, nouvelles, poésie, théâtre, jeunesse.
- Essai (hors travaux universitaires)
- Traduction

Conditions d'éligibilité:

- Avoir été publié à compte d'éditeur dans le genre concernant la demande.
- Résider depuis au moins un an en Rhône-Alpes.

Littérature et essai :

- Ne pas avoir bénéficié d'une bourse de la Drac et de la Région Rhône-Alpes les quatre années précédentes. Par ailleurs, l'obtention d'une de ces bourses est exclusive de celle d'une bourse du CNL, dans l'année en cours et dans les deux années précédentes.

Traduction :

- Ne pas avoir bénéficié d'une bourse de la Drac et de la Région ou du CNL les deux années précédentes.
- Existence d'un contrat d'édition prévoyant une rémunération de 20 € au minimum pour une page de 1500 signes.

Contexte et examen des projets :

Les bourses sont attribuées après examen de la commission *Aide à la création littéraire*, réunie par l'Arald sous l'égide de la Drac et de la Région Rhône-Alpes.

Cette commission d'experts est composée de critiques et de professionnels du livre ; elle émet des avis sur les projets présentés.

Pour l'attribution de ces bourses, sont pris en compte : la qualité littéraire de l'oeuvre antérieure et du projet d'écriture, l'intérêt de confirmer un auteur "nouveau venu" en littérature, ou de soutenir un écrivain de plus grande notoriété dans l'aboutissement d'un travail important. En ce qui concerne la traduction, la décision d'attribuer une bourse est prise après expertise de la qualité technique de la traduction et appréciation de l'intérêt littéraire du texte. L'obtention de bourses antérieures ou de résidences est également considérée.

Trois niveaux de bourses existent et sont attribuées chaque année :

- des bourses de découverte à 4 000 €
- des bourses d'encouragement à 7 000 €
- des bourses de création à 13 000 €

.../...

Le montant des deux derniers niveaux est attribué en fonction de l'ampleur du projet d'écriture de l'auteur et de sa situation personnelle.
Tous les écrivains seront informés par courrier de l'issue donnée à leur dossier. Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

Engagements consécutifs à l'obtention d'une bourse :

- L'auteur informera l'Arald du déroulement des activités et travaux engagés dans le cadre de la bourse, jusqu'à échéance de la publication.
- Mention devra être faite de l'obtention de cette bourse sur toute publication issue de cette aide sous la forme suivante :
 - Littérature et essai :
« L'auteur de cet ouvrage a bénéficié d'une bourse d'écriture de la Région et de la Drac Rhône-Alpes ».
 - Traduction :
« Le traducteur de cet ouvrage a bénéficié d'une bourse de traduction de la Région et de la Drac Rhône-Alpes ».
- Un exemplaire de la publication devra être envoyé à la Drac, à la Région Rhône-Alpes ainsi qu'à l'Arald.

Avertissement :

Les bourses attribuées sont soumises à l'impôt, au titre des bénéfices non commerciaux non professionnels.

Bourses d'écriture

Constitution et dépôt du dossier

Modalités :

Le dossier doit être réalisé en **4 exemplaires** conformément aux modalités indiquées. Chaque exemplaire doit être envoyé à la Région, à la Drac Rhône-Alpes et à l'Arald **avant le 30 novembre 2009**.

LITTÉRATURE ET ESSAI

➤ Composition du dossier :

- Lettre de demande de bourse présentant le projet de travail, le situant, le cas échéant dans la chronologie de l'oeuvre en cours et précisant la situation personnelle et professionnelle actuelle de l'auteur.
- Curriculum vitae.
- Pour les essayistes :
 - préciser le domaine de recherche et le déroulement de la carrière
 - contrat d'édition ou lettre d'intention de l'éditeur pressenti.
- Formulaire de renseignements complété.
- Descriptif et synopsis du projet.
- Bibliographie (livres et revues) à compte d'éditeur.

➤ Envoi du dossier :

- **2 exemplaires à la Région Rhône-Alpes**
 - 1 exemplaire par courrier : Direction de la Culture
À l'attention de Geneviève Villard
79, route de Paris – BP 19
69751 Charbonnières-les-Bains cedex
 - 1 exemplaire par mél : bourseauteur.livre@rhonealpes.fr
- **1 exemplaire à la Direction régionale des Affaires culturelles de Rhône-Alpes (Drac)**
À l'attention de Gilles Lacroix et Noëlle Drognat-Landré
6, quai Saint-Vincent
69001 Lyon
- **1 exemplaire à l'Arald**
À l'attention de Philippe Camand
25, rue Chazière
69004 Lyon

➤ Pièces complémentaires :

- Extraits significatifs (entre 15 et 20 pages) du travail en cours.
- Revue de presse.
- Dernier livre publié en deux exemplaires.
- Pour les auteurs/illustrateurs, l'envoi d'une maquette est conseillé.

- **2 exemplaires à l'Arald**
À l'attention de Philippe Camand
25, rue Chazière
69004 Lyon

Bourses de traduction

Constitution et dépôt du dossier

Modalités :

Le dossier doit être réalisé en **4 exemplaires** conformément aux modalités indiquées. Chaque exemplaire doit être envoyé à la Région, à la Drac Rhône-Alpes et à l'Arald **avant le 30 novembre 2009**.

TRADUCTION

➤ Composition du dossier :

- Lettre précisant les motivations de la demande avec présentation du projet de traduction, présentation de l'auteur et de l'œuvre, indiquant avec précision les difficultés particulières de traduction et donnant des indications sur la situation personnelle et professionnelle du traducteur.
- Curriculum vitae.
- Formulaire de renseignements complété.
- Liste précise des traductions déjà réalisées.
- Copie du contrat de traduction faisant apparaître une rémunération de 20 € au minimum pour une page de 1 500 signes.
- Note précisant le nombre de signes de l'ouvrage original, le prix à la page et le montant total de la rémunération. Merci d'indiquer si l'éditeur a lui aussi déposé une demande de subvention pour ce projet.

➤ Envoi du dossier :

- **2 exemplaires à la Région Rhône-Alpes**
 - 1 exemplaire par courrier : Direction de la Culture
À l'attention de Geneviève Villard
79, route de Paris – BP 19
69751 Charbonnières-les-Bains cedex
 - 1 exemplaire par mél : bourseauteur.livre@rhonealpes.fr
- **1 exemplaire à la Direction régionale des Affaires culturelles de Rhône-Alpes (Drac)**
À l'attention de Gilles Lacroix et Noëlle Drognat-Landré
6, quai Saint-Vincent
69001 Lyon
- **1 exemplaire à l'Arald**
À l'attention de Philippe Camand
25, rue Chazière
69004 Lyon

➤ Pièces complémentaires :

- Texte original complet.
- Extraits significatifs de la traduction (25 pages minimum).
- Revue de presse et envoi du dernier livre traduit en deux exemplaires.

- **2 exemplaires à l'Arald**
À l'attention de Philippe Camand
25, rue Chazière
69004 Lyon

Bourses d'écriture et de traduction

Formulaire de renseignements

Nom d'état civil :

Prénom :

Pseudonyme :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. : Télécopie :

Mél. :

Bourses et résidences obtenues les 4 dernières années (dates, organismes)

.....
.....
.....
.....

Demandes de bourses en cours (dates, organismes) :

.....
.....
.....
.....

Revenu global du ménage (année précédente) :

Avances, droits d'auteur :

Activités para-littéraires :

Situation professionnelle :

Situation familiale (enfants à charge) :

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur que les renseignements sont exacts.

Date et signature